

Releveurs de compteurs

Représentant-e-s recouvrement résidentiel et commercial

Commis relève et refonte de routes

Représentant-e-s clientèle

Représentant-e-s service à la clientèle

Représentant-e-s clientèle affaires

Projeteurs

Inspecteur mesurage

Agents réclamations

Commis entrepôt

Commis distribution et ordonnancement

Mécanicien (Annexe 2000)

Dessinateurs II

Dessinateurs III

Dessinateurs/projeteurs

Secrétaires administratives

Acheteurs séniers

Notre priorité: l'emploi !

Volume 2 no 7

Le 8 avril 2010



Horaire de base variable

Le 12 avril prochain, vous retournerez à l'horaire de base variable, tel que la direction vous l'annonçait, suite au vote sur les A.T.T..

Nous vous rappelons de vous référer à la *Lettre d'entente 21 – Horaire de base variable et horaire flexible (...)*, page 313 de la convention collective, pour bien connaître vos droits.

Cet horaire vous permettra plus de flexibilité et l'accumulation d'un maximum de 100,5 heures annuellement, afin de planifier des semaines de congés supplémentaires.

Petit rappel important : L'adhésion à l'horaire n'a jamais été négociée et n'existe pas dans la convention collective.

Solidaires, exigeons le respect de notre convention collective et profitons pleinement de nos droits.

Votre Comité de négociation,

Ginette Paul, présidente provinciale
Ralph Côté, président région Saguenay
Luc-André Faubert, président région Laurentides
Joanne Lévis, présidente région Abitibi-Témiscamingue
Jean-Guy Simard, Conseiller S.C.F.P.

/meg 8 avril 2010